REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

AUTORITE DE REGULATION DE LA POSTE ET DES TELECOMMUNICATIONS



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

سلطة الضبط للبريد والمواصلات السلكية واللاسلكية

Rapport de l'activité de l'opérateur Algérie Poste (régime de l'exclusivité) $4^{\rm ème}$ Trimestre 2006

Préambule:

Le présent rapport a pour objet de détailler, par les chiffres, les performances réalisées par l'opérateur historique dans le régime de l'exclusivité.

1. Chiffre d'affaires généré par le régime de l'exclusivité :

Le chiffre d'affaires généré par le régime de l'exclusivité n'a pas été communiqué par Algérie Poste car ne disposant pas d'une comptabilité analytique lui permettant de calculer séparément les recettes de chaque catégorie de courrier. Algérie Poste a été sensibilisé afin de fournir à l'avenir, des chiffres plus précis distinguant nettement le chiffre d'affaires de chaque régime.

2. Volume de trafic :

Le volume de trafic global réalisé par Algérie Poste durant le 4^{ème} trimestre 2006 (courrier ordinaire et accéléré) a connu une augmentation de 1%. Le volume de trafic est réparti comme suit :

Régimes	Poids	Volume de trafic (millions) (4 ^{ème} trimestre 2006)	%
Régime de l'exclusivité	- 20g	75,5	82,6
	De 20g à 250g	9,6	10,5
	S/Total	85,1	93,1
Régime de la simple déclaration	De 251 et plus	6,3	6,9
Total		91,4	100,0

• Source Algérie Poste

2.1. Volume de trafic revenant au régime de l'exclusivité :

Le trafic relevant du régime de l'exclusivité représente plus de 93% du volume de trafic global, soit un volume de 85,1 millions d'objets. Le courrier de moins de 20g représente à lui seul 82,6%.

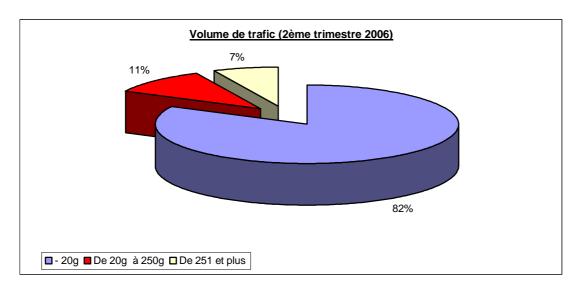
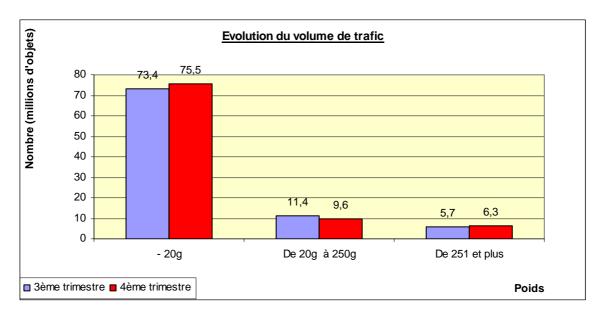


Tableau comparatif 4^{ème} trimestre/3^{ème} trimestre:

Régimes	Poids	Volume de trafic (millions)		Evolution
		4 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	(%)
Régime de l'exclusivité	- 20g	75,5	73,4	2,9
	De 20g à 250g	9,6	11,4	- 15,8
	S/Total	85,1	84,8	0,3
Régime de la simple déclaration	De 251 et plus	6,3	5,7	10,5
Total		91,4	90,5	1,0

• Source Algérie Poste

Le courrier relevant du régime de l'exclusivité représente donc **85,1 millions** d'objets contre **84,8 millions** d'objets au 3^{ème} trimestre, soit une augmentation de **0,3%**.



2.2. <u>Répartition du courrier relevant du régime de l'exclusivité selon les</u> catégories de courrier :

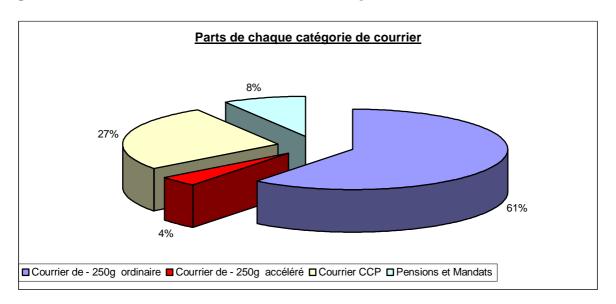
Le tableau ci-dessous détaille les différentes catégories de courrier relevant du régime de l'exclusivité.

Rubriques	Volume de trafic (millions) 4 ^{ème} trimestre 2006	%
Courrier de - 250g (ordinaire)	51,4	60,4
Courrier de - 250g (accéléré)	3,9	4,6
Courrier CCP	22,6	26,5
Pensions et Mandats	7,2	8,5
Total	85,1	100,0

Source Algérie Poste

Le courrier n'excédant pas 250g (non compris le courrier des services financiers) représente 65% du volume global traité par Algérie Poste durant le 4^{ème} trimestre 2006.

Le courrier CCP représente 26,5% du total du trafic et celui des Mandats représente 8,5%. Il ressort donc que le courrier des services financiers (CCP et Mandats) représente à lui seul 35% du total du courrier du régime de l'exclusivité.



Conclusion:

Le volume de trafic relevant du régime de l'exclusivité, traité par Algérie Poste durant le 4^{ème} trimestre 2006, s'élève à 85,1 millions d'objets, soit **93,1%** du trafic global traité durant cette période.

L'analyse détaillée des chiffres nous permet de tirer les éléments suivants :

- Le courrier de moins de 20g représente à lui seul **82,6%** du volume de trafic d'Algérie Poste.
- Le courrier des services financiers représente 35% du volume global du courrier exclusif.
- Le courrier accéléré relevant du régime de l'exclusivité représente **4,6%** du total de trafic de ce régime.

Le reste, soit presque 7% du courrier traité par Algérie Poste est constitué du courrier relevant du régime de la simple déclaration et du courrier accéléré international.